

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2023065CS0101

Comité Syndical du 6 mars 2023

Date de convocation : 22 février 2023
Date d'affichage : 8 mars 2023

OBJET : Budget annexe Très Haut Débit 2022 : compte de gestion.

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de mars à 10 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Monsieur Jean REVEREAULT.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	52
Nombre de procurations au moment du vote :	6

Le Président demande à Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter le compte de gestion 2022 du budget annexe Très Haut Débit.

Il est précisé que ledit compte de gestion 2022 est identique au compte administratif 2022 qui sera présenté dans les points suivants de l'ordre du jour.

La balance générale du compte de gestion 2022 du budget annexe Très Haut Débit s'établit, comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

21801 - Très Haut Débit SDEGC 16

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		1 101 260,01	1 101 260,01
Titres de recette émis (b)		1 100 460,01	1 100 460,01
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		1 100 460,01	1 100 460,01
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		1 101 260,01	1 101 260,01
Mandats émis (f)		1 121 899,57	1 121 899,57
Annulations de mandats (g)		21 439,56	21 439,56
Depenses nettes (h = f - g)		1 100 460,01	1 100 460,01
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Source : Paierie Départementale : compte de gestion, page 21.

Le Président précise

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et de donner pouvoir au Président pour exécuter la délibération, notamment signer le compte de gestion 2022 du budget annexe Très Haut Débit.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

**58 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Adopte** le compte de gestion 2022 du budget annexe Très Haut Débit.
- **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et **signer** toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le compte de gestion.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.